



Public Safety  
Canada

Sécurité publique  
Canada

BÂTIR UN **CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT**



# ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ

Le 31 mars, 2015

## Sécurité publique et Protection civile Canada

### Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de SPPCC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de SPPCC concordent avec ces états financiers.

La direction est aussi responsable de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de SPPCC sont au fait et suivent les règlements, les politiques, les normes et les pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2015 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne de SPPCC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations de SPPCC, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôles adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au sous-ministre de SPPCC.

Les états financiers de SPPCC n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

François Guimont a signé l'original

Mark Perlman a signé l'original

---

**François Guimont**

Sous-ministre

---

**Mark Perlman**

Dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint  
Secteur de la gestion ministérielle

Ottawa, Canada

Le 12 août 2015

# Sécurité publique et Protection civile Canada

## État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars)

2015 2014

### Passifs

Créditeurs et charges à payer (note 4)	376 568	310 097
Indemnités de vacances et congés compensatoires	3 952	4 617
Avantages sociaux futurs (note 5)	6 156	5 075
Programme des Accords d'Aide Financière en cas de Catastrophe (AAFCC) (note 6)	1 655 687	2 015 630

**Total des passifs** 2 042 363 2 335 419

### Actifs financiers

Montant à recevoir du Trésor	365 980	196 273
Débiteurs et avances (note 7)	2 254	2 156

**Total des actifs financiers** 368 234 198 429

**Dettes nettes ministérielles** 1 674 129 2 136 990

### Actifs non financiers

Immobilisations corporelles (note 8)	15 864	16 320
--------------------------------------	--------	--------

**Total des actifs non financiers** 15 864 16 320

**Situation financière nette ministérielle** (1 658 265) (2 120 670)

Obligations contractuelles (note 9)

Passif éventuel (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

François Guimont a signé l'original

Mark Perlman a signé l'original

**François Guimont**

Sous-ministre

**Mark Perlman**

Dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint  
Secteur de la gestion ministérielle

Ottawa, Canada

Le 12 août 2015

# Sécurité publique et Protection civile Canada

## État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2015 Résultats prévus	2015	2014
<b>Charges</b>			
Lutte au crime	207 346	<b>155 824</b>	165 153
Gestion des mesures d'urgence	320 577	<b>80 245</b>	1 967 384
Services internes	59 246	<b>61 364</b>	70 257
Sécurité nationale	29 354	<b>29 085</b>	28 999
Stratégies frontalières	4 258	<b>4 860</b>	5 118
<b>Total des charges</b>	<b>620 781</b>	<b>331 378</b>	2 236 911
<b>Revenus</b>			
Services interministériels de soutien interne	2 700	<b>2 045</b>	2 549
Revenus divers	85	<b>100</b>	163
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(85)	<b>(100)</b>	(163)
<b>Total des revenus</b>	<b>2 700</b>	<b>2 045</b>	2 549
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>618 081</b>	<b>329 333</b>	2 234 362
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		<b>604 715</b>	1 360 373
Variations des montants à recevoir du Trésor		<b>169 707</b>	1 427
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)		<b>20 651</b>	20 596
Transfert des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 12)		<b>(3 335)</b>	0
Éléments d'actifs et de passif transférés entre ministères		<b>0</b>	4
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		<b>(462 405)</b>	851 962
<b>Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice</b>		<b>(2 120 670)</b>	(1 268 708)
<b>Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice</b>		<b>(1 658 265)</b>	(2 120 670)

Information sectorielle (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Sécurité publique et Protection civile Canada

### État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2015	2014
<b>Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	(462 405)	851 962
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 185	1 930
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 641)	(2 314)
Transfert entre ministères	0	4
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(456)</b>	<b>(380)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>(462 861)</b>	<b>851 582</b>
<b>Dette nette ministérielle – début de l'exercice</b>	<b>2 136 990</b>	<b>1 285 408</b>
<b>Dette nette ministérielle – fin de l'exercice</b>	<b>1 674 129</b>	<b>2 136 990</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Sécurité publique et Protection civile Canada

### État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

2015 2014

#### Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts

329 333 2 234 362

#### Éléments n'affectant pas l'encaisse:

Amortissement des immobilisations corporelles

(2 641) (2 314)

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)

(20 651) (20 596)

Paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages (note 12)

3 335 0

#### Variations de l'état de la situation financière:

Augmentation (diminution) des débiteurs et avances

98 1 193

Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer

(66 471) 26 275

Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires

665 177

Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs

(1 081) 4 036

Diminution (augmentation) du programme d'AAFCC

359 943 (884 690)

**Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement**

**602 530 1 358 443**

#### Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles

2 185 1 930

**Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations**

**2 185 1 930**

**Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada**

**604 715 1 360 373**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Sécurité publique et Protection civile Canada

## Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

### 1. Pouvoirs et objectifs

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC) a été créé en 2003 afin d'assurer la coordination de tous les ministères et organismes fédéraux qui ont pour mission de veiller à la sécurité nationale et à la protection des Canadiens et des Canadiennes. La loi habilitante de SPPCC est la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile* (2005, ch. 10) qui a reçu la sanction royale le 23 mars, 2005.

SPPCC contribue à la sécurité publique des Canadiens en assurant la promotion et le maintien de la paix, de la justice et de la sécurité au Canada. Il y a cinq programmes principaux :

- Sécurité nationale: Élabore et coordonne les politiques visant à définir et à faire avancer les objectifs de sécurité nationale du Canada;
- Stratégies frontalières: Assure le leadership et la coordination de politiques fédérales sur diverses questions liées à la gestion des frontières, pour s'assurer que les objectifs liés à la sécurité sont atteints de manière à favoriser le commerce et les déplacements légitimes. Cette activité contribue également à la gestion efficace des questions liées à la frontière Canada-Etats-Unis;
- Lutte au crime: Travaille en étroite collaboration avec les régions et les collectivités dans le but de mettre en place des programmes de prévention du crime qui leurs sont spécifiques et appropriés. Fournit aux collectivités les outils, le soutien et les connaissances pour la mise en œuvre des programmes de prévention;
- Gestion des mesures d'urgence: Élabore un système de gestion « tous risques » intégré, ainsi que des politiques et des stratégies nationales visant à protéger le Canada et les Canadiens; et
- Services Internes: Supporte le travail de tous les autres programmes et fournit les services corporatifs clés.

### 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### *(a) Autorisations parlementaires*

SPPCC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consentis à SPPCC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2014-2015*.

### *(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement*

SPPCC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par SPPCC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par SPPCC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

### *(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)*

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de SPPCC et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que SPPCC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

### *(d) Revenus*

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de SPPCC. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### *(e) Charges*

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés. Les paiements de transfert, qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées entrent en vigueur, sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

### *(f) Avantages sociaux futurs*

*(i) Prestations de retraite* : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de SPPCC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de SPPCC découlant du régime. La responsabilité de SPPCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

*(ii) Indemnités de départ* : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

### *(g) Débiteurs*

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision a été établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

## 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### *(h) Passif éventuel*

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans la note 10 aux états financiers.

### *(i) Immobilisations corporelles*

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. SPPCC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit:

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	4 ans
Matériel et outillage	5 ans
Logiciels informatiques	3-5 ans
Véhicules	3 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Autres équipements incluant le mobilier	5 ans

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

### *(j) Incertitude relative à la mesure*

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les accords d'aide financière en cas de catastrophe, le passif au titre des avantages sociaux futurs, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### 3. Autorisations parlementaires

SPPCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de SPPCC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

**(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés:**

	2015	2014
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<b>329 333</b>	2 234 362
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(2 641)</b>	(2 314)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	<b>(20 651)</b>	(20 596)
Diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires nette du transfert à SPC	<b>665</b>	177
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	<b>(1 081)</b>	4 036
Dépense pour mauvaises créances	<b>0</b>	(8)
Remboursements de charges des exercices antérieurs	<b>861</b>	658
Diminution (augmentation) des régularisations pour l'AAFCC	<b>359 943</b>	(884 690)
Ajustements de débiteurs à la fin de l'exercice des années précédentes	<b>3 514</b>	7 695
	<b>340 611</b>	(895 042)
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>2 185</b>	1 930
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	<b>3 335</b>	0
	<b>5 520</b>	1 930
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>675 463</b>	1 341 250

# Sécurité publique et Protection civile Canada

## Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

### 3. Autorisations parlementaires (suite)

#### (b) Autorisations fournies et utilisées :

	2015	2014
	(en milliers de dollars)	
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	125 824	137 564
Crédit 5 - Subventions et contributions	1 046 154	1 218 688
Ministre - Traitement et indemnité pour automobile	80	78
Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	13 611	15 605
	1 185 669	1 371 935
Moins:		
Périmés : Fonctionnement et paiements de transfert	(510 206)	(30 685)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>675 463</b>	<b>1 341 250</b>

### 4. Crédeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des crédeurs et des charges à payer de SPPCC :

	2015	2014
	(en milliers de dollars)	
Crédeurs - autres ministères et organismes	1 999	2 308
Crédeurs - parties externes	370 178	306 617
<b>Total des crédeurs</b>	<b>372 177</b>	<b>308 925</b>
Charges à payer	4 391	1 172
<b>Total des crédeurs et des charges à payer</b>	<b>376 568</b>	<b>310 097</b>

### 5. Avantages sociaux futurs

#### (a) Prestations de retraite

Les employés de SPPCC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfiques sont intégrés aux bénéfiques du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que SPPCC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en oeuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

## 5. Avantages sociaux futurs (suite)

Le montant des dépenses de 2014-2015 s'élève à 9 304 268 \$ (10 971 962 \$ en 2013-2014). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1,41 fois (1,6 fois pour 2013-2014) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,39 fois (1,5 fois en 2013-2014) les cotisations des employés.

La responsabilité de SPPCC relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

### *(b) Indemnités de départ*

SPPCC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient:

	2015	2014
	(en milliers de dollars)	
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>5 075</b>	9 111
Charge pour l'exercice	<b>2 160</b>	(470)
Prestations versées pendant l'exercice	<b>(1 079)</b>	(3 566)
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>6 156</b>	5 075

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

## 6. Programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC)

Dans l'éventualité de catastrophes survenant au Canada, le gouvernement fédéral offre une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux au moyen des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, lesquels servent à couvrir une partie des coûts de base associés aux interventions et au rétablissement lorsque ces dépenses dépassent ce que chaque province ou territoire peut raisonnablement assumer de façon individuelle. Le passif non réglé qui se chiffre actuellement à quelque 1 655 687 000 \$ correspond au montant estimatif pour SPPCC relatif aux 68 catastrophes naturelles dont le gouvernement fédéral a accepté de partager les coûts, mais pour lesquelles les paiements finaux n'ont pas encore été versés.

	2015	2014
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	2 015 630	1 130 940
Sorties d'argent	(305 272)	(1 018 988)
Charges accumulées pour l'exercice	(54 671)	1 903 678
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 655 687</b>	<b>2 015 630</b>

## 7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de SPPCC :

	2015	2014
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	1 587	1 602
Débiteurs – parties externes	738	627
Avances aux employés	9	14
Sous-total	2 334	2 243
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(80)	(87)
<b>Total des débiteurs et avances</b>	<b>2 254</b>	<b>2 156</b>

# Sécurité publique et Protection civile Canada

## Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

(en milliers de dollars)

### 8. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2015	2014
Matériel informatique	5 189	10	0	5 199	4 467	274	0	4 741	458	722
Matériel et outillage	16	0	0	16	8	2	0	10	6	8
Logiciels informatiques	584	323	0	907	198	82	0	280	627	386
Autres équipements incluant le mobilier	1 405	0	0	1 405	731	264	0	995	410	674
Véhicules	233	30	(28)	235	180	29	(28)	181	54	53
Améliorations locatives	24 597	1 822	0	26 419	10 120	1 990	0	12 110	14 309	14 477
<b>Total</b>	<b>32 024</b>	<b>2 185</b>	<b>(28)</b>	<b>34 181</b>	<b>15 704</b>	<b>2 641</b>	<b>(28)</b>	<b>18 317</b>	<b>15 864</b>	<b>16 320</b>

# Sécurité publique et Protection civile Canada

## Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

### 9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de SPPCC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels SPPCC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

Obligations contractuelles	Années fiscale					Total
	2016	2017	2018	2019	2020	
	(en milliers de dollars)					
Paiements de transfert	74 454	68 685	68 410	13 895	3 214	<b>228 658</b>

### 10. Passif éventuel

#### *Réclamations et litiges*

Des réclamations ont été faites auprès de SPPCC dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Les réclamations et litiges pour lesquelles le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 77 110 \$ (165 000 \$ en 2013-2014) au 31 mars 2015.

### 11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, SPPCC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. SPPCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, SPPCC a conclu une entente avec Service Correctionnel Canada et la Gendarmerie Royale du Canada concernant la prestation de services relatifs aux systèmes de finances et de ressources humaines. Au cours de l'exercice, SPPCC a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous :

#### *(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères*

Au cours de l'exercice, SPPCC a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de SPPCC :

# Sécurité publique et Protection civile Canada

## Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

### 11. Opérations entre apparentés (suite)

	2015	2014
	(en milliers de dollars)	
Installations	11 974	10 929
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	7 110	7 748
Services juridiques	1 558	1 910
Indemnisation des accidentés du travail	9	9
<b>Total</b>	<b>20 651</b>	<b>20 596</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

#### *(b) Autres transactions entre apparentés*

	2015	2014
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	1 587	1 602
Créditeurs – autres ministères et organismes	1 999	2 308
Charges – autres ministères et organismes	17 210	10 714
Revenus – autres ministères et organismes	2 045	2 549

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

### 12. Transferts des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en oeuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges de SPPCC. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par SPPCC. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

### 13. Paiements de transfert

Le tableau ci-dessous fournit des détails relatifs aux paiements de transfert :

	2015	2014
	(en milliers de dollars)	
Paiements aux gouvernements territoriaux pour des dépenses de fonctionnement	<b>62 266</b>	26 667
Paiements à d'autres paliers de gouvernement	<b>(4 240)</b>	1 919 312
Paiements aux Autochtones	<b>87 526</b>	92 032
Paiements à des organismes à but non lucratif	<b>30 277</b>	31 121
<b>Total</b>	<b>175 829</b>	2 069 132

# Sécurité publique et Protection civile Canada

## Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 14. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de SPPCC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

Charges	(en milliers de dollars)					2015	2014
	Sécurité nationale	Stratégies frontalières	Lutte au crime	Gestion des mesures d'urgence	Services internes	Total	Total
Paiements de transfert	2 327	0	122 181	51 321	0	<b>175 829</b>	2 069 132
<b>Charges de fonctionnement</b>							
Salaires et avantages sociaux des employés	20 038	3 431	22 746	21 978	38 091	<b>106 284</b>	116 051
Services professionnels et spécialisés	1 772	692	3 370	3 217	9 966	<b>19 017</b>	19 686
Installations	2 246	370	2 586	2 483	6 891	<b>14 576</b>	13 142
Équipement	320	5	38	232	1 104	<b>1 699</b>	3 026
Voyages	879	265	925	647	439	<b>3 155</b>	3 488
Information	937	44	3 777	23	1 069	<b>5 850</b>	6 395
Amortissement	330	10	2	109	2 190	<b>2 641</b>	2 314
Location d'équipement	158	35	110	41	594	<b>938</b>	967
Réparations	3	0	0	58	323	<b>384</b>	1 382
Services publics, fournitures et approvisionnements	74	8	85	89	613	<b>869</b>	1,079
Communication	1	0	4	47	84	<b>136</b>	144
Divers	0	0	0	0	0	<b>0</b>	97
Dépense pour mauvaises créances	0	0	0	0	0	<b>0</b>	8
Total – Charges de fonctionnement	26 758	4 860	33 643	28 924	61 364	<b>155 549</b>	167 779
<b>Total des charges</b>	<b>29 085</b>	<b>4 860</b>	<b>155 824</b>	<b>80 245</b>	<b>61 364</b>	<b>331 378</b>	2 236 911
<b>Revenus</b>							
Services interministériels de soutien interne	0	0	0	0	2 045	<b>2 045</b>	2 549
Revenus divers	0	0	4	0	96	<b>100</b>	163
Revenus gagnés au nom d'autres paliers de gouvernement	0	0	(4)	0	(96)	<b>(100)</b>	(163)
<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 045</b>	<b>2 045</b>	2 549
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>29 085</b>	<b>4 860</b>	<b>155 824</b>	<b>80 245</b>	<b>59 319</b>	<b>329 333</b>	2 234 362

### INTRODUCTION

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de SPPCC se trouvent dans le Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015 et le [Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016](#).

### SYSTÈME MINISTÉRIEL DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

#### Gestion du contrôle interne

SPPCC est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de gestion financière approuvé par l'administrateur général est instauré et englobe :

- Des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité pour la gestion du contrôle;
- Un code de valeurs et d'éthique appuyé par un champion ministériel et code de conduite spécifique à SPPCC;
- La communication et la formation continues concernant les exigences législatives, les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers; et
- La surveillance et des mises à jour régulières, au moins deux fois par année, de la gestion du contrôle interne ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action au sous-ministre, à la haute direction de SPPCC et au comité ministériel d'audit.

Le comité ministériel d'audit fournit des conseils à l'administrateur général quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de SPPCC.

# Sécurité publique et Protection civile Canada

## Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction

### Ententes de services relatives aux états financiers

SPPCC compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

#### Ententes courantes:

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la délégation de pouvoirs de SPPCC, en plus de fournir des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à SPPCC les renseignements nécessaires pour calculer diverses charges à payer et provisions, comme la charge accumulée liée aux indemnités de départ.
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada s'occupe du Régime d'indemnisation des accidentés du travail.
- Le ministère de la Justice Canada fournit des services juridiques à SPPCC.
- Services partagés Canada fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI) à SPPCC dans les domaines des courriels, centres de données et des réseaux.
- SPPCC se fie aux contrôles internes de fournisseurs indépendants qui lui prodiguent des services précis, comme des services de réinstallation.

#### Ententes particulières:

- Les systèmes d'enregistrement de SPPCC sont fournis par la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), qui est chargée du système de gestion financière de SPPCC, et le Service correctionnel du Canada, qui est chargé du système de gestion de l'information des ressources humaines de SPPCC. SPPCC a conclu avec ces organismes des protocoles d'entente où les rôles et les responsabilités sont précisés.
- SPPCC fournit des services ministériels à trois organismes de son Portefeuille, soit le Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada, le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC. SPPCC a conclu avec ces organismes des protocoles d'entente où les rôles et les responsabilités sont précisés.

### RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE AU COURS DE L'EXERCICE 2014-2015

Au cours de l'exercice 2013-2014, SPPCC a accéléré les tests de l'efficacité conceptuelle et les tests de l'efficacité opérationnelle des secteurs de contrôles clés pour les processus principaux. La surveillance continue sera mise en œuvre au cours de l'exercice 2014-15, dès l'achèvement des tests d'efficacité.

#### Tests de l'efficacité conceptuelle des contrôles clés

Au cours de l'exercice 2013-2014, SPPCC entreprit les tests de l'efficacité conceptuelle du processus de Clôture financière et rapports et des Contrôles au niveau de l'entité. Suite aux résultats des tests de l'efficacité conceptuelle, SPPCC a déterminé qu'il n'y a aucun besoin de mesures correctives.

#### Tests de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés

Au cours de l'exercice 2013-2014, SPPCC a complété les tests de l'efficacité opérationnelle pour Immobilisations, Clôture financière et rapports, Contrôles généraux de la TI gérés par SPPCC et Contrôles au niveau de l'entité. Suite aux résultats des tests de l'efficacité opérationnelle, SPPCC a identifié la nécessité de prendre les mesures correctives suivantes :

- Une plus grande cohérence dans la qualité et la disponibilité de la documentation de contrôles liés aux immobilisations, y compris la finalisation et l'approbation de la politique sur les immobilisations de SPPCC.
- Amélioration de la documentation et d'éléments probants pour le processus de Clôture financière et rapports.
- Cohérence relative et documentation reliée aux demandes d'accès au système/mises à jour et de retraits d'utilisateurs du système financier en lien avec les contrôles généraux de la TI.
- Fournir plus d'éléments probants pour soutenir l'efficacité opérationnelle des Contrôles au niveau de l'entité cités en référence.

Les mesures correctives requises ont été complétées pour Clôture financière et rapports, Contrôles généraux de la TI gérés par SPPCC et Contrôles au niveau de l'entité et sont toujours en cours pour Immobilisations.

#### Surveillance continue des contrôles clés

En 2013-2014, SPPCC n'avait prévue aucune activité de surveillance. SPPCC va commencer la surveillance des contrôles clés dans le premier trimestre de l'exercice 2014-15.

# Sécurité publique et Protection civile Canada

## Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction

### PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE

#### Progrès au cours de l'exercice 2014-2015

En 2013-2014, SPPCC a continué de réaliser des progrès importants sur le plan de l'évaluation et de l'amélioration de ses contrôles clés. Fait à noter, SPPCC a terminé les tests de l'efficacité opérationnelle de tous les processus identifiés. Ci-dessous est un résumé des progrès accomplis par SPPCC en fonction des plans décrits dans l'annexe de l'exercice précédent.

Élément dans le plan d'action de l'exercice précédent	État
Contrôles au niveau de l'entité – Tests de l'efficacité conceptuelle et tests de l'efficacité opérationnelle	Tests et mesures correctives sont terminés
Contrôles généraux de la technologie de l'information (TI) gérés par SPPCC – tests de l'efficacité opérationnelle	Tests et mesures correctives sont terminés
Immobilisations – tests de l'efficacité opérationnelle	Les tests de l'efficacité opérationnelle sont terminés et les mesures correctives sont en cours
Clôture financière et rapports – tests de l'efficacité conceptuelle et tests de l'efficacité opérationnelle	Tests et mesures correctives sont terminés

#### État et plan d'action pour le prochain exercice et les années subséquentes

En 2014-15, SPPCC commencera une surveillance continue trimestrielle afin de réévaluer le rendement des contrôles en fonction du risque dans l'ensemble des secteurs de contrôle. L'état et le plan d'action pour l'achèvement des secteurs de contrôle ciblés pour le prochain exercice et les exercices subséquents figurent dans le tableau suivant :

Secteurs de contrôle clés	Éléments d'évaluations			
	Tests de l'efficacité conceptuelle	Tests de l'efficacité opérationnelle	Mesures correctives	Surveillance continue cyclique <sup>1</sup>
Contrôles au niveau de l'entité	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Contrôles généraux de la TI gérés par SPPCC	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Immobilisations	Complété	Complété	2014-2015	2015-2016
Achats à payer	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Accords d'aide financière en cas de catastrophe	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Subventions et contributions	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Paie et avantages sociaux	Complété	Complété	Complété	2014-2015
Clôture financière et rapports	Complété	Complété	Complété	2015-2016

<sup>1</sup> La fréquence de la surveillance continue des secteurs de contrôle clés est fondée sur le risque et peut s'étaler sur plusieurs années tel qu'identifié dans le cadre de contrôle interne.